

M

Vivre à Mouthiers-sur-Boëme

N° 190
Mai
2000

BULLETIN
d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boëme



Bienvenue aux bébés du début de l'An 2000 (Photo Eliane PORTE).

SOMMAIRE

| | |
|---------------------------------------|-----|
| Le Conseil Municipal du 13 avril..... | p 2 |
| Gros Plan : | |
| L'indexation des loyers | p 3 |
| Rencontre avec Bernard GERVAIS | p 4 |
| Infos diverses | p 5 |
| Kosovo | p 6 |
| Centre Social Infos | p 7 |
| Etat Civil | p 8 |
| Agenda | p 8 |

Equipe de rédaction :
L-P Carrier, B. Gervais
J-Y Le Turdu, J. Révéreault

Mise en page et impression :
Composervices Angoulême

RC 86 B 0280

LE MOT DU MAIRE

Vous trouverez à intérieur de ce bulletin un descriptif détaillé concernant la réalisation du rond-point du Peuplier Major. Il nous semblait intéressant de revenir sur l'historique de ce programme.

Un trop grand nombre d'accidents, et très graves pour la plupart d'entre eux conduisent l'équipe d'élus en 1990, à demander par délibération, à la Direction Départementale de l'Equipement et au Conseil Général de la CHARENTE, la création d'un rond-point.

Le Conseil Général répond par la négative en JANVIER 1991 mais propose d'envisager une étude de faisabilité.

En novembre 1991, un comptage des véhicules effectué par la Direction départementale de l'Equipement sur les routes départementales permet de conclure que la solution sécuritaire idéale serait effectivement la création d'une giratoire.

En février 1993, le Conseil Général donne son accord pour la modification de ce carrefour mais avec participation financière de la commune à hauteur de 500 000 Frs ; accord de la municipalité par délibération du 26 Mars 1993.

Un délai de quatre ans a été nécessaire au département pour procéder aux acquisitions foncières. L'arrêté préfectoral déclarant les dites acquisitions d'utilité publique a été publié le 15 octobre 1997.

Nous avons alors rencontré les responsables politiques et techniques du projet au Conseil Général pour obtenir des éléments très précis sur la réalisation et le financement.

La participation de la commune concernait l'éclairage et l'embellissement du Rond Point.

Sachant que l'éclairage, réalisé par le Département ou par notre collectivité, le serait dans tous les cas par l'intermédiaire du SDEC (SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE LA CHARENTE), nous avons alors demandé au Conseil Général la possibilité d'être maître d'ouvrage pour la partie financée par nos soins. Après obtention de leur accord, nous avons délibéré en date du 18 juin 1998 pour annuler notre fonds de concours à hauteur de 500 000 Frs.

Il a semblé préférable à l'équipe d'élus de remplacer l'aménagement paysager de l'ensemble par une œuvre originale personnalisée à l'image de la commune, ce tant par l'œuvre elle-même que par le choix de l'artiste créateur et réalisateur. Le montant du projet, hors éclairage, inférieur au montant légal de consultation, nous permettait tout à fait ce choix. Nous avouons aujourd'hui, au vu de la réalisation et aux propos entendus dans notre entourage, n'avoir aucun regret. Lorsque la signalisation routière aura été légèrement modifiée et que le paysagiste aura honoré son contrat d'entretien de première année, nous serons tout à fait satisfaits par la qualité et l'originalité de l'œuvre qui prendra alors toute sa dimension.

RENDEZ VOUS POUR L'INAUGURATION LE 26 MAI à 18 H 30.

Cécile FORGERON

AMENAGEMENT PLACE DU CHAMP DE FOIRE

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les esquisses établies par la DDE concernant :

- l'aménagement devant la Mairie
- l'aménagement de l'entrée de la place du champ de foire

Le Conseil Municipal :

- demande à la DDE de chiffrer ces projets afin de pouvoir déposer des dossiers de demandes de subventions
- prend une délibération de principe pour confier mission à la DDE pour l'ensemble de ces projets.

AUGMENTATION DES LOYERS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide, comme chaque année, de procéder à l'augmentation des loyers communaux à compter du 1^{er} mai 2000, suivant l'indice de l'INSEE qui sera communiqué par la Préfecture.

FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE FAMILIALE

Une commission composée des différents partenaires de la crèche sera créée pour étudier le fonctionnement de la crèche familiale. Mmes et MM FORGERON, CARRIER, DISCOUR, BARBE sont désignés par le Conseil Municipal pour représenter la commune au sein de cette commission.

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2000

Les participations sont votées comme suit :

| | |
|---|------------------|
| SIAH de la Boëme : | 121 945,23 F |
| SIAH de la Charraud : | 11 330,00 F |
| SILFA : | 2 168,14 F |
| SDEC : | 18 950,00 F |
| SIVOS : | 33 803,61 F |
| SIVU fourrière : | non encore fixée |
| Synd.informatique : | non encore fixée |
| OTSI : | 3 000,00 F |
| Aide sociale : | non fixée |
| MJC Centre Social (Poste directeur, crèche, CLSH, Journées enfants) : | 334 000,00 F |

Les subventions sont votées comme suit :

| | |
|-------------------------|------------------------------|
| Parents élèves : | 2 500,00 F |
| Donneurs de sang : | 2 000,00 F |
| SCM : | 29 000,00 F |
| | +reste de 1999 de 5 000,00 F |
| AMF : | 2 431,46 F |
| France Adot : | 100,00 F |
| Restos du cœur : | 2 500,00 F |
| Paysans en difficulté : | 100,00 F |
| CSCV : | 250,00 F |
| Club des aînés : | 2 000,00 F |

| | |
|----------------------------|-------------|
| Comité des fêtes : | 15 000,00 F |
| ADM : | 11 500,00 F |
| Société de chasse : | 1 500,00 F |
| Secours Populaire : | 1 200,00 F |
| Carnaval : | 3 700,00 F |
| Sentiers de Boëme : | 3 000,00 F |
| MJC : | 35 000,00 F |
| Ted 16 : | 612,00 F |
| Pays d'art et d'histoire : | 3 000,00 F |
| FSL : | 3 650,00 F |
| Boëme Charraud Educat. : | 4 600,00 F |
| Banque alimentaire : | 500,00 F |
| Boëme Patrimoine : | 300,00 F |
| Roseau de la Boëme : | 1 000,00 F |

TARIF LOCATION BUS

Le Conseil Municipal décide de passer le prix de location des bus de 2,50 F/km à 2,70 F du km à compter du 1^{er} juin 2000, en raison de l'augmentation du prix du carburant.

LOGO COMMUNE

A revoir lors de la prochaine réunion faute de propositions intéressantes.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE VOEUIL

Aucune observation particulière n'ayant été mentionnée par le Conseil Municipal, celui-ci donne un avis favorable au projet de révision du POS de VOEUIL.

ANALYSES PUITS ET FONTAINES

Le Conseil Municipal décide de faire analyser les points d'eau suivants :

- point d'eau derrière le presbytère
- point d'eau derrière la supérette
- point d'eau à l'école
- points d'eau au cimetière



Un pont de plus en mai : celui du Grand Guillon.

INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE

Le Conseil Municipal décide de porter l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église à 731F pour l'année 2000.

MARCHE

Le Conseil Municipal décide de donner un avis défavorable à la demande d'installation, sur le marché hebdomadaire, d'un marchand de volailles, afin de ne pas porter préjudice au marchand déjà installé.

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE BLANZAC

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu technique et financier établi par Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Electrification du canton de Blanzac.

COFPA

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Maire du Gond-Pontouvre demandant le soutien de la Commune aux employés de la COFPA demeurant sur la Commune.

PERSONNEL DDE

Le Conseil Municipal décide d'adresser un courrier à M. le Premier Ministre pour souligner les insuffisances des services aux collectivités de la part des DDE dues à la réduction des moyens en personnel et aux dégradations des conditions de travail de ceux-ci.

ACHAT PHOTOCOPIEUR

Le Conseil Municipal examine les différentes propositions présentées et retient le photocopieur XEROX de Espace Bureau 16 pour un montant hors taxes de 56 500 francs.

GROS PLAN

L'indexation des loyers

Chaque logement appartenant à la commune et situés dans les locaux de l'ancienne école rue de la Boëme, est soumis à un loyer. Le montant de celui-ci est modifié, chaque année, selon les variations de l'indice INSEE du coût de la construction. L'Insee publie l'indice du coût de la construction. L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques enregistre trimestriellement l'évolution des prix des différents composants de la construction de logements.

La loi prévoit que la revalorisation annuelle du loyer ne peut excéder la variation annuelle de la moyenne associée de l'indice du coût de la construction (ICC), c'est-à-dire la moyenne du dernier indice connu et des trois précédents. Avant le 1^{er} janvier 1995, c'était l'indice lui-même et non sa moyenne associée qui servait de base au calcul.

L'Insee publie l'indice du coût de la construction (ICC) et sa moyenne

associée, dans la première quinzaine du quatrième mois suivant la fin du trimestre de référence. Ainsi, l'indice du premier trimestre est publié dans la première quinzaine de juillet, celui du deuxième trimestre paraît dans la première quinzaine d'octobre et ainsi de suite.

C'est donc l'indice trimestriel connu lors de la signature du bail qui sert de référence pour chaque modification annuelle qui peut ainsi être différente d'un logement à l'autre.



(Photo Alain Porte)

PARLONS-EN...

LES TONDEUSES AUSSI... ONT DROIT A LA SIESTE !

Avec le retour des beaux jours, c'est toute la nature qui s'est remise à l'ouvrage. Les oiseaux font leur nid et les gazon ont repris leur croissance. Ceci signifie immanquablement la fin de la torpeur hivernale des tondeuses.

Chaque propriétaire de pelouse redevient un "assassin en herbe", selon l'expression du F.L.G.C. (Front

de Libération des Gazons Charentais).

Et comme en bonne société, l'intérêt de tous est de bien s'entendre, il est bon de rappeler qu'au delà du respect des normes d'émissions de bruit assurés par les fabricants, les tondeuses peuvent elles aussi faire la sieste en début d'après midi.

De la tranquillité pour tous et la plus sûre manière de couper l'herbe sous les pieds aux mauvaises querelles de voisinage. ■

INTERCOMMUNALITE

e budget 2000 est voté. Dépenses d'ordures ménagères, de lutte contre l'incendie et de travaux routiers en hausse. Même chose pour les impôts locaux et la taxe sur les O.M.

Coté dépenses il faut surtout retenir les changements importants dus à la réintégration de la compétence collecte des ordures ménagères par notre communauté de communes.

La participation communautaire au financement du Syndicat Départemental des ordures ménagères passe de 1 410 025 F à 1 700 000 F. En matière de lutte contre l'incendie la facture s'élève à 1 514 458 pour cette année contre 1 408 310 F l'an passé. A eux seuls ces versements absorbent 74 % des nouveaux impôts 2000.

Les investissements, il est prévu plus de travaux sur la voirie intercommunale.

Les prévisions s'élèvent à 1 793 416 F contre 1 579 000 F en 1999.

Coté recettes les taxes locales varient de la manière suivante : la taxe d'habitation passe de 1,36 % à 1,70 %, la taxe sur le foncier bâti passe de 2,54 % à 3,18 %, le foncier non bâti de 5,28 % à 6,6 %. La taxe professionnelle évolue de 1,04 % à 1,30 %.

L'ensemble du produit fiscal s'élève à 2 684 837 F. En ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat, le montant 2000 n'étant pas connu au moment du vote, est votée au même niveau qu'en 1999, soit 1 068 600 F.

La taxe portant sur le service des ordures ménagères passe de 525 F à 604 F pour un seul ramassage et de 734 F à 846 F pour deux ramassages. Ces tarifs prennent en compte le démarrage de la collecte sélective en fin d'année.

La dette de la communauté s'élève à 3 570 027 F au 1^{er} janvier 2000, soit 420 F par habitant.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGES

Lorsque le jour de ramassage des ordures ménagère tombe un jour férié, le ramassage est reporté au lendemain, aux horaires habituels.

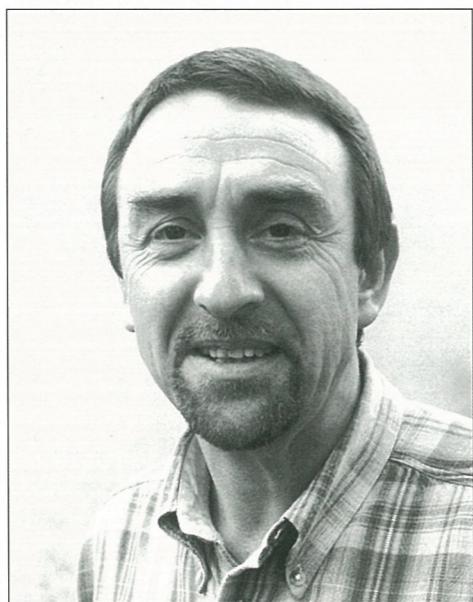
Les poubelles sorties le bon jour, ce sera moins de tentation pour les chiens. Merci.

RENCONTRE avec Bernard GERVAIS

Les croquis de la voie ferrée transformée en boulevard urbain pour le poisson d'avril de 1995, c'était lui. Les illustrations du rapport de gestion 1998, c'était aussi lui. Les dessins qui accompagnent les livrets de bienvenue aux bébés de l'an 2000 (voir photo de première page) c'est encore lui Bernard GERVAIS.

Infirmier de son état, il ne dessine pas sur ordonnance mais il répond favorablement à chacune des demandes de ses collègues membres de la rédaction de ce bulletin. Mais cette fois-ci ce n'est pas lui qui croque ; c'est lui qui est croqué. Beaucoup de monastériens le connaissent et l'apprécient dans ses qualités professionnelles d'infirmier à domicile. Mais sa présence dans cette page est également liée au fait qu'il est conseiller municipal. Confident de beaucoup d'entre nous, il connaît bien les habitants de la commune. Et la commune aussi. Enfant, adolescent, il l'a traversé de très nombreuses fois, à pied, en vélo, en mobylette, se rendant d'Étriac où habitaient ses grands parents jusqu'à Angoulême où sa mère demeure encore. Mais c'est seulement en 1982 qu'il s'installe avec ses seringues à Moutiers prenant la suite de Madame JAMBON. Dans cette profession très féminisée (ils étaient seulement 2 garçons sur 70 dans sa promotion d'élèves infirmiers), il a réussi à fidéliser une clientèle. Pourtant les choses ne sont pas simples. La pudeur s'exprime toujours quand il faut montrer certaines parties de son anatomie à la pointe d'une seringue. Depuis son installation, après un passage de deux ans au service des urgences de l'hôpital, il a conquis la confiance de beaucoup et notamment des personnes âgées plus habituées à des mains féminines. Il est ainsi devenu le confident pour un grand nombre de ces personnes. Confidences des bons et des mauvais moments. Ainsi, lors de la tempête de fin décembre, Bernard Gervais a pu vivre en direct la tension ressentie par les personnes isolées et privées

d'électricité. S'il a pu reconnaître le désarroi de certaines personnes sans relations familiales proches, il ne comprend toujours pas l'agressivité de certains très prompts à réclamer auprès de la collectivité. De cette mauvaise période, il retient que l'absence d'électricité notamment, ne provoqua pas de mort d'homme et que les anciens surent mieux que les jeunes générations s'organiser dans la difficulté. Car au cours de ces visites professionnelles de cette



période, c'est le conseiller municipal qui fut souvent interrogé sur les délais de retour à la normale. Cent fois et plus il a dû expliquer qu'en l'absence de fonctionnement des réseaux téléphoniques notamment, il était aussi difficile pour les élus locaux comme pour les habitants, d'obtenir une information précise de la part des opérateurs EDF et France Télécom.

Quelques mois après ces événements il préfère oublier l'animosité de certains et garder en mémoire les actes d'entraide des autres.

Sa préoccupation de l'intérêt général se retrouve dans l'exercice de la

présidence du Comité d'établissement du Foyer pour Personnes âgées de la Chauvetterie. Ce comité comprend les représentants des personnels, les représentants des résidents et leurs familles ainsi que les élus (Madame le Maire et Madame la première adjointe et bien évidemment Bernard GERVAIS). Il se réunit deux fois par an pour examiner les dossiers relatifs au fonctionnement général du Foyer logement et de son environnement proche. Ainsi lors d'une de ses dernières séances, le projet de lotissement social de l'office départemental HLM a été examiné. Cet échange a permis notamment d'aborder les questions de circulation sur la voirie existante et celle qui sera créée.

Dans ce domaine de la circulation et de l'orientation sur le territoire de la commune Bernard GERVAIS bénéficie d'une connaissance remarquable des lieux et notamment des insuffisances en matière de signalisation des villages et des lotissements. Ceci l'a conduit à faire des propositions de pose de nouveaux panneaux indicateurs qui trouveront leur place dans les semaines à venir. Mais s'il est une direction que Bernard GERVAIS aime bien prendre une fois les vacances arrivées c'est celle du pays basque et plus précisément celle d'une vallée magnifique mais isolée où il se retrouve avec ses amis de jeunesse. Dans ce décor montagnard propice aux randonnées pédestres il accumule l'énergie qu'il dépensera à Moutiers. Comme quoi, pour bien soigner les autres, il faut aussi prendre soin de soi.

INFOS DIVERSES...

ARRÊTÉ DU MAIRE - Extraits

Vu le décret N° 921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux ;

Vu la loi N°89-413 du 22 juin 1989 et le décret 89.631 du 4 septembre 1989 relatifs aux modalités de l'enquête préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales :

Article 1^{er} :

Sont soumis à une enquête destinée à recueillir les observations du public les dossiers suivants :

- Aménagement du chemin rural "La Combe à Bouilli"
- Aménagement d'un chemin "Les Reigniers"
- Aménagement du chemin rural "Chenaud"
- Passage de la voirie et des espaces verts du lotissement "La Croix Guillaud" dans le domaine communal
- Passage d'un espace commun du "Lotissement des Agriers" dans le domaine privé
- Vente du domaine privé de la commune à un particulier "Place de la Gare"
- Passage d'une place du domaine privé de la commune au domaine public de la Commune "Place de la Gare"
- Passage d'un chemin privé dans le domaine communal "Les Groies".

Article 2 :

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie 15 jours consécutifs du 16 mai 2000 au 31 mai 2000 afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie et faire enregistrer ses observations éventuelles.

Article 3 :

... Les observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par la Poste à la Mairie de MOUTHIERS et non à son domicile personnel, mais de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

Article 4 :

A l'expiration du délai fixé à l'article deux, le registre d'enquête sera clos et coté et paraphé par le Commissaire enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier de ses conclusions.

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie et aux lieux habituels d'affichage et sera publié dans la presse 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête...

Article 3 :

M. RENAUD Michel, Adjoint au Maire de Rouillet-Saint-Estèphe est désigné comme commissaire-enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la

- Mairie de Moutiers :**
- **Le mardi 16 mai 2000 de 9 h à 12 h**
 - **Le mercredi 24 mai 2000 de 14 h à 16 h**
 - **Le mercredi 31 mai 2000 de 14 h à 17 h.**

19/20
20/20

BONNES NOTES A L'ÉCOLE

Telles sont les notes attribuées par les services d'hygiène départementaux pour le respect des règles, pourtant toujours plus draconiennes pour la sécurité alimentaire de la cuisine centrale.

Tous les deux mois, des prélèvements et analyses sont effectués à l'improviste. Moutiers se situe pratiquement toujours dans la très bonne moyenne. Mais c'est la première fois que nous obtenons ces notes.

Cela nous permet d'abord de féliciter le personnel concerné pour sa compétence et son sérieux, au service des enfants et des personnes âgées de la commune.

Dans un contexte de méfiance alimentaire et de la restauration collective, les investissements prévus par la Municipalité pour cette année devraient contribuer à maintenir ce haut niveau de service public.

CONGRÈS de la FÉDÉRATION CHARENTAISE des COMBATTANTS VOLONTAIRES



La Fédération Charentaise des Combattants Volontaires a tenu son assemblée générale à Moutiers le samedi 1^{er} avril.

Cette réunion a eu lieu en présence de Monsieur Jean-Claude Viollet, Député de la Charente, et de Monsieur Jean Révéreault, Maire-adjoint, Conseiller régional.

Au nom de la municipalité, ce dernier a reçu une médaille souvenir à l'effigie de la Fédération Nationale des Combattants Volontaires.



KOSOVO

KOSOVO, un an après la guerre, un effort pour construire la paix et reconstruire le pays s'impose.

Il au Kosovo était une nécessité. Nécessité matérielle : il n'existe plus de réseaux téléphoniques qui partout ailleurs dans le monde permettent les communications avec l'étranger. Nécessité morale : notre conseil municipal avait, en juin 1999, voté une motion de soutien à la communauté kosovare, quelques semaines après la fin des actions militaires des alliés.

Cette action militaire qui fit couler beaucoup d'encre m'apparaît à postériori justifiée. En effet, pendant près de dix ans, à partir de 1989, le pouvoir yougoslave aux mains du nationaliste Milosévic a tout tenté pour "serbisé" le Kosovo. Cette province yougoslave bénéficiait depuis 1974 d'un statut d'autonomie. Celui-ci lui avait notamment permis de développer un enseignement en albanais de très bonne qualité. Mais à partir de 1989 Milosévic va laisser apparaître son objectif de constitution d'une grande Serbie. Ces fantasmes guerriers conduiront aux guerres de Croatie en 1991 (10 000 morts et 75 000 réfugiés) et de Bosnie de 1992 à 1995 (20 000 morts, 2,7 millions de réfugiés).

C'est un régime de quasi apartheid qui sera installé au Kosovo au cours des années 90. Les premières actions de résistance armée apparaissent en 1996 avec l'Union des Combattants Kosovars. Ce furent autant de raisons supplémentaires pour accroître la pression militaire serbe sur cette province. C'est avec des chars et l'artillerie lourde que le pouvoir de Belgrade intervient, provoquant un exode massif. Ainsi, dès octobre 1998, le Haut Commissariat aux réfugiés de l'ONU dénombre plus de 300 000 personnes déplacées, chassées de chez elle. L'intervention des armées occidentales le 24 mars dernier ne fera qu'accentuer cette déportation massive, démontrant que les plans de cet exode forcé étaient prêts depuis longtemps. Si la guerre des chiffres a aussi eu lieu, et dure encore dans les médias occidentaux à propos des kosovars tués par les serbes, de 10 000 (chiffre aujourd'hui estimé comme le plus proche de la réalité) jusqu'à 100 000,



borateurs nous l'ont confié. Car nous les avons rencontrés ainsi que les représentants des partis démocratiques albanais et serbes. Ces derniers avec lesquels nous nous sommes entretenus dans un monastère protégé par la KFOR, (contingent international de 45 000 hommes qui stationnent dans les 5 régions d'organisation du KOSOVO) faisaient partie de la faction la plus modérée. Ceux-ci envisagent l'avenir d'un Kosovo démocratique dans une Serbie démocratique, alors que les responsables des partis albanais que nous avons rencontré sont unanimes sur un point : ils veulent l'indépendance à plus ou moins brève échéance. La mission de l'ONU est d'organiser un État qui n'existe pas. Aucune des institutions qui font l'ordinaire d'un pays démocratique

Jean Révéreau
Maire-adjoint - Conseiller régional

rien ne permet de dire aujourd'hui que sans intervention, il eut été possible de faire rentrer les réfugiés dans leur pays et faire asseoir Milosévic à une table de négociation. Hélas, la pratique de la terre brûlée qui fut pratiquée par les armées serbes en envahissant puis en se retirant du Kosovo a conduit à la destruction partielle ou totale de 50 % des logements, de 80 % des usines et de 50 % des exploitations agricoles. Nous avons pu constater sur place ces dégâts et la nécessité de reconstruire au plus vite. Car l'enjeu concerne ce petit peuple des Balkans et l'Europe toute entière. Avec 1,8 millions d'habitants sur un territoire égal aux deux Charentes, la mission de l'ONU confiée à Bernard KOUCHNER n'est pas géographiquement énorme. Par contre elle sera humainement difficile, comme B. Kouchner et ses colla-

développé n'est présente : ni police, ni justice, ni administration locale...

L'ONU doit également recomposer entièrement les registres de cadastre, d'état civil détruits par les serbes qui avaient dépouillé les kosovars de tous leurs titres de propriété (maison, voitures, usines...) avant de les forcer à fuir. Imaginez ce capharnaüm d'un pays où très peu de gens peuvent justifier de leurs titres de propriétaires, de leur situation matrimoniale...

L'enjeu est donc à la reconstruction. Nous avons interrogé pour cela les responsables internationaux et notamment français chargé de mettre en place des administrations locales qui seront remplacées par des kosovars après les élections locales prévues en octobre. Il nous a été possible de nous entretenir avec des responsables d'Organisations Non Gouvernementales dont le Secours Populaire Français. Ce dernier dans son antenne locale de Vushtria a en charge environ 500 familles dont 40 % de veuves. C'est pourquoi les interventions sont d'abord alimentaires, sanitaires et vestimentaires. Mais il faut également préparer le futur en reconstruisant les écoles, les dispensaires. Nous avons pu vérifier que des personnes compétentes se trouvaient sur place pour relayer les actions de solidarité des collectivités

locales françaises. Ainsi la Caisse des Dépôts et Consignations françaises a installé une de ses filiales Développement Local Balkans pour aider à la réalisation de ces projets. De plus pour 1 F versé par une collectivité française la C.D.C. en ajoute un autre et contrôlera sur place la réalisation des équipements prévus.

C'est en examinant nos possibilités locales réelles, au regard de leurs besoins immenses, que nous avons débattu de leurs projets avec les responsables kosovars. C'est avec ce même souci d'agir, en fonction de nos moyens, mais en solidarité avec cette partie de l'Europe, que nous envisagerons les actions futures.

CENTRE SOCIAL INFOS...

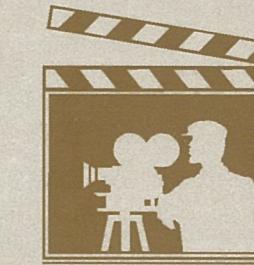
CINÉMA MJC

Princes et princesses

de MICHEL OCELOT

Une suite de six contes en théâtre d'ombre

à 20 H 30



FESTIVAL DE LA VOIX - Avant-programme

ZIG ZAG 20 h 45 - à la MJC MOUTHIERS

AMADEUS (Notre-Dame de Paris) - 20 h 45 - Eglise de MOUTHIERS

LAPUTARRAK D'USTARITZ Cœurs basques - 20 h 45 - Eglise de MOUTHIERS

CHANTE BOIXE & CHORALE DES EAUX CLAIRES 17 h - Eglise de VOEUIL

Jeudi 9 Mai

Jeudi 6 Juillet

Vendredi 7 Juillet

Samedi 8 Juillet

Dimanche 9 Juillet

La M.J.C. recherche des familles pouvant héberger des membres de la chorale basque d'Ustaritz, le samedi 8 juillet au soir (repas du soir en famille, nuitée et petit déjeuner). Celles qui sont intéressées sont priées de se faire connaître auprès de la M.J.C. La M.J.C. offrira à ces familles des places gratuites et des places à tarifs réduits.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le Centre Social CBC au 05 45 67 84 38

RANDONNÉES PÉDESTRES AVEC «SENTIERS DE BOËME»

| JOUR | PILOTE | RV Moutiers ch.foire | Lieu de la rando | Point de départ... | ... et heure | NB de Km |
|----------------|---|---------------------------------|------------------------------------|-------------------------|--------------|----------|
| Lu.1er Mai | Ballade des eaux claires | 8 h30 | Vallée eaux claires | Clairgon (Angoulême) | 9 h | au choix |
| Dim.14 mai | Jean LATHIERE | 8 h 30 | Pays civraisien | ASNOIS (sud de Charron) | 10 h | |
| | Journée : rando guidée le matin, repas au restaurant, visite guidée de Charroux, 126 F tout compris. Inscription nécessaire | | | | | |
| Dim.21 mai | Alain BRUAND | 7 h 45 | St Sulpice de Cognac | Eglise(but:Richemont) | 9 h | 12 |
| | Prévoir un pique-nique, sauf si vous ne restez pas aux animations de l'après-midi | | | | | |
| Dim.28 mai | Dominique LÉCHAT | 8 h ou 13 h 30 | MESNAC ARS | Eglise Eglise | 9h15 14 h 30 | 11,5 7,5 |
| | Journée (prévoir pique-nique) ou après-midi seulement | | | | | |
| s10-d11-12juin | Alain BONNET | week-end en vallée d'Aure | auprès d'A.BONNET avant le 1er mai | | | |
| Dim 11 juin | Gérard DISCOUR | Rallye pédestre sur Moutiers(?) | Précisions ultérieures | | | |
| Dim 18 juin | Robert TRANCHET | 8h 30 | TORSAC | Eglise | 9 h | au choix |
| | Rando vallée de l'échelle Repas possible, animations l'après-midi | | | | | |

Sentiers de Boëme

Renseignements

05 45 67 92 53

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE MOUTHIERS

SANGLIER A LA BROCHE

Organisé par la Bureau de la Société de Chasse de Moutiers
Ouvert à tous
Salle polyvalente de moutiers

Adultes : 80 francs
Enfants : 30 francs

A partir de 20 heures, Soupe à l'oignon.



Menu
Apéritif
Potage
Salade composée
Sanglier à la broche
Haricots blancs
Salade
Fromage
Glace
Café-Cognac

Dimanche 14 mai

INSCRIPTIONS :
Monsieur GERMON
05.45.67.98.57
Monsieur BOISSARD
05.45.67.82.63
Monsieur BENNACEUR
05.45.67.84.46

ETAT CIVIL

Naissances

- Le 27 mars 2000 : Helline COIFFARD
«Le Grand Guillon»
- Le 28 mars 2000 : Eloïse MORIN
«7 bis, rue du Moulin
- Le 29 mars 2000 : Océane BUISSART
«Lotissement Les Justices»
- Le 31 mars 2000 : Typhanie BELIN
«Les Nauillet»
- Le 31 mars 2000 : Thomas GRANVAUD
«Chemin des Agriers»

Mariages

- Le 22 avril 2000 : Laurent BERNARD
et Claude FLEURY
«Le Petit Guillon»

Décès

- Le 26 mars 2000 : Rachel TRIAUD
«Foyer Résidence»
- Le 12 avril 2000 : Annie TAREAU
Née LACOLOMBERIE
«Les Justices»
- Le 29 avril 2000 : Jean CLAMECON
«Les Reigniers»

Sur votre agenda...

• MAI 2000

- 7 : Portes Ouvertes Cercle des Aînés
- 13 : Fête Multisports
- 13 : Don du Sang à Blanzac
- 14 : Randonnée Pédestre
- 14 : Sanglier à la broche - Chasseurs
- 20/21 : Tournoi de Football - SCM
- 28 : 1^{ère} Communion
- 28 : Randonnée Pédestre

• JUIN 2000

- 2 : Assemblée générale Football - SCM
- 10/11/12 : Foirie de la Pentecôte
Comité des Fêtes

~ MÉDECINS DE GARDE ~

MAI

| | | | |
|-----------------|---------------|-------------|----------------|
| 1 ^{er} | Dr COMUZZI | Roulet | 05 45 66 42 95 |
| 7 | Dr MISCHO | Linars | 05 45 91 23 24 |
| 8 | Dr CORBEL | Nersac | 05 45 90 59 00 |
| 14 | Dr DELAGE | St-Michel | 05 45 91 42 25 |
| 21 | Dr PELETTIER | La Couronne | 05 45 67 19 39 |
| 28 | Dr BOURRIQUEN | St-Michel | 05 45 91 42 25 |

JUIN

| | | | |
|----|-------------|-------------|----------------|
| 4 | Dr CAVARD | La Couronne | 05 45 67 24 23 |
| 11 | Dr FORGEAUD | Nersac | 05 45 90 60 77 |
| 18 | Dr VALLAT | La Couronne | 05 45 67 44 40 |
| 25 | Dr COMITE | Mouthiers | 05 45 67 82 37 |

Le prochain
bulletin

Il paraîtra début juin. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 20 mai.

Rappelons que les annonces concernent les activités prévues jusqu'au 10 du mois suivant (jusqu'au 10 janvier pour le n° de décembre par exemple). On évite ainsi les problèmes dûs à d'éventuels retards de parution.

CRECHE FAMILIALE Les P'tits Loups

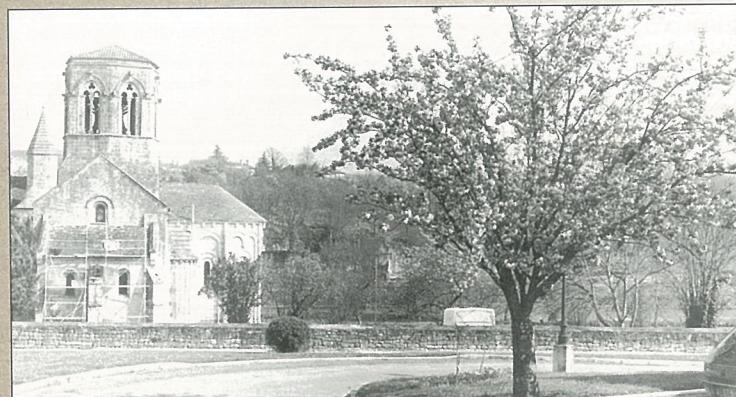
55 bis, rue de la Boëme - 16440 MOUTHIERS

RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC ☎ 05 45 67 84 88



Logis de Forge.



Quand fleurit l'arbre de l'amitié.



Spectacle de l'assemblée générale de l'ADMR.

(Photos Alain PORTE)